

25<sup>c.</sup>

# Journal du Lot

25<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	33 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5899 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RECLAMES 3 <sup>e</sup> page	2 fr. 75
» 2 <sup>e</sup> page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**La prétendue réforme électorale de M. Mandel fait déjà du désordre et du gâchis au Parlement. C'est probablement le seul résultat qu'il aura obtenu.**

La voilà donc votée par la Chambre cette loi électorale en qui ses auteurs ont mis un espoir qu'elle aura bien de la peine à réaliser pour cette première raison — qui nous dispenserait d'en donner d'autres — à savoir qu'elle ne sera vraisemblablement pas appliquée.

Sa simple menace a d'ailleurs suffi pour faire ce qu'elle voulait défaire : l'union des radicaux et des socialistes ! A moins que ses auteurs responsables ne soient frappés d'aveuglement, ils ont pu, à la Chambre même, contempler ce spectacle plein d'horreur que leurs yeux ne voulaient plus revoir.

Sans cette loi, l'accord électoral eût été difficile entre les deux partis qui n'ont pas beaucoup d'idées semblables en matière économique et dont les conceptions en politique extérieure sont presque partout contradictoires. Pour mener campagne ensemble, il leur eût manqué une « plate-forme » commune. La loi Mandel vient de la leur donner.

Certes, notre confrère, *La République*, exagère un peu, et même beaucoup, quand il proclame que ce projet met la démocratie en péril. La démocratie est heureusement assez solide pour ne pas se trouver à la merci d'un « coup de pied en vache ». Ne met pas la République en danger qui veut ! Et Mandel est un peu petit garçon pour un crime si grand.

Ce qui est parfaitement à sa mesure, c'est de faire du gâchis et du brouillami. Pour une telle besogne, on peut s'en rapporter à lui. Il défie la concurrence !

Avant même que d'exister réellement, sa loi a déjà des conséquences qui doivent réjouir l'esprit de désordre qui est en lui.

La moins remarquable n'est pas d'avoir mis en danger de mort violente le ministère dont il se prétend le fidèle soutien. Il a compromis aux yeux du Sénat, lequel n'aime pas qu'on lui impose des questions particulièrement délicates, un gouvernement s'appliquant à l'obliger à entrer en lutte avec la Chambre.

Le Sénat avait pris soin de manifester clairement son hostilité de principe au régime électoral proposé, espérant qu'un si clair avertissement alerterait la vigilance du cabinet et l'engagerait à tout faire pour éviter entre les deux assemblées un conflit aujourd'hui inévitable.

Il y a, dans la loi Mandel, une part de risque et d'aventure que le Sénat ne veut pas courir. Sa prudence bien connue recule devant cet inconnu. Enfin, à lui qui fut toujours favorable à la concentration républicaine, on présente un projet qui favorisera certainement la constitution de deux blocs opposés, et, par conséquent, la politique des extrêmes.

Pour toutes ces raisons, nos sénateurs sont hérissés de fureur. Un vent de colère agite violemment les calmes frondaïsons du Luxembourg. Et n'étaient les difficultés actuelles de finance et de politique extérieure on peut être assuré que le ministère Laval se verrait renversé par les deux tiers du Sénat.

Le moins qui puisse lui arriver, c'est de s'entendre rappeler durement qu'entre les deux assemblées du Parlement, le rôle d'un gouvernement est de concilier les choses et non pas de pousser au conflit.

Nous verrons, bientôt, comment il prendra la leçon !

Même non réalisée, même avortée, cette grossière et maladroite tentative risque de discréditer par avance l'idée même d'une réforme électorale, pourtant nécessaire et pourtant bienfaisante. A voir ce qu'on a essayé de faire, cette fois, l'opinion sera peut-être tentée de croire désormais que toute réclamation de changement ne peut s'inspirer que du plus bas esprit partisan.

Or, il faut bien le dire, il y a une réforme à faire pour organiser le suf-

frage universel suivant des principes de justice, de clarté et de probité politique. On peut très bien — et ce fut le cas de nombreux députés — combattre l'imbécille et hypocrite système proposé par M. Mandel sans admirer dévotement le système actuel. *L'Echo de Paris* s'efforce de créer cette confusion en rappelant que les plus hautes autorités républicaines ont condamné le second tour de scrutin. Il cite triomphalement : Gambetta, Jaurès, Ferdinand Buisson, Briand, Poincaré et jusqu'à Herriot qui disait du second tour qu'il est le tour des gladiateurs !... Eh ! là, s'il vus plaît, ne confondons pas les torchons avec les serviettes ! Aucun de ces républicains ne se ferait le répondant de la loi Mandel. Aucun d'eux, non plus, ne renierait son jugement. Mais il n'y a aucun rapport entre la réforme qu'ils réclamaient et le tripotage qu'on nous offre. C'est pour assainir et non pour embrouiller, pour libérer et non pour abaisser, pour perfectionner et non pour démolir qu'ils voulaient réformer.

Voilà ce qu'il faut qu'on sache pour s'en souvenir quand des heures plus calmes permettront de reprendre l'effort interrompu. Présentement, nous avons d'autres soucis !

Emile LAPORTE.

### UN PETIT MOT D'ECRIT

## DECADENCE DU CIGARE

« Le monopole des tabacs nous revête par ses chiffres de vente que le cigare, le beau cigare d'antan, se vend de moins en moins... »

Il est si désuet, cet infatigable cigare ! Il représente si bien tout ce que nous avons perdu, ou, plutôt, tout ce que nous possédions il n'y a pas un quart de siècle et que nous avons dédaigneusement sacrifié !

Il suppose la lenteur, d'abord, et voilà qui nous choque en lui. C'est une affaire de fumer un cigare, et c'est une affaire plus considérable encore de le bien fumer. Il y faut de la patience, du repos, un air pas trop vif, qui en accaparerait l'arôme. Il y a des artistes en cette partie comme en tant d'autres : qui n'a pas admiré des cigares si bien fumés, savourés, que leur longue cendre demeure intacte ? Petites réussites, glorieux trophées dont on se vante au milieu du siècle dernier, qui feraient bien rire aujourd'hui.

Le cigare suppose encore le choix, et ceci non plus n'est pas bien à la mode de ce temps-ci. On ne choisit pas un cigare, on élit un cigare entre dix, entre vingt. Dans les belles boîtes qui, en s'ouvrant, découvrent les fuseaux sombres ou clairs bien alignés, le véritable dégustateur plonge une main experte, une main subtile, une main d'aveugle, et en retire le havane merveilleusement à point dont il va s'enivrer comme d'un alcool engourdissant.

Enfin le cigare veut le recueillement pour être vraiment savouré. C'est le compagnon fidèle que l'on retrouve après un bon repas, avec lequel on peut s'entretenir d'un ton de confiance, sans écarts de voix qui troubleraient la digestion, sans santes d'esprit qui fatigueraient. Le cigare aime les longs silences, ou, s'il consent à briller de son feu sombre dans des conversations, il leur confère par sa présence on ne sait quelle gravité, quelle importance qui pèsent comme un poids. Au fond, il y a toujours en chez lui un peu de majesté : c'est une manière de père noble.

Comment ne s'expliquerait-on pas le sourire qu'il amène sur les lèvres des jeunes gens d'aujourd'hui lorsqu'ils l'aperçoivent ? Il leur paraît si ridicule ! Ne représente-t-il pas exactement le contraire de ce qu'ils recherchent et de ce qu'ils aiment : la rapidité, le changement, le caprice léger, les choses abandonnées aussitôt que commencent ?... Comme elle paraît plus fragile encore, la cigarette, à côté de ce lourd havane, comme son existence semble plus brève ! Aussitôt terminée qu'allumée : à la bonne heure, voilà une volupté avec laquelle on ne s'attarde pas. Et anonyme en quelque sorte, et interchangeable : choisir est si fatigant, n'est-ce pas ? Sans prétention, du reste, ainsi que tout doit être dans la vie : la simplicité même. Jetée dans remords, comme on se débarrasse de tous les bagages inutiles qui encombreraient l'existence.

Étonnons-nous maintenant si, d'après les statistiques du monopole des tabacs, la consommation des cigarettes va croissant, tandis que l'usage du cigare se perd chaque jour un peu plus. Une génération qui monte à l'assaut, la cigarette aux lèvres, spectacle pimpant ! Mais on l'attend lorsque sonnera pour elle la nuit sans remords, comme on se débarrasse de tous les bagages inutiles qui encombreraient l'existence. — J. B.

## Informations

### Relations franco-russes

M. Louis Rollin, ministre du Commerce, a reçu M. Dunan, ministre de Suisse, et M. Stucki, directeur des accords commerciaux de la République helvétique, avec lesquels il s'est entretenu des échanges commerciaux entre la France et la Suisse.

L'entretien a porté principalement sur les mesures de contingentement prises par le gouvernement français à l'égard d'un certain nombre de produits suisses, notamment le matériel électrique.

### Accords franco-grecs

L'émotion soulevée par la décision du gouvernement français d'appliquer aux vins grecs le tarif général à leur entrée en France s'est beaucoup calmée ces jours derniers à la suite des explications fournies du côté français.

Des instructions ont été transmises à la légation de Grèce à Paris, en vue de conserver le contingentement déjà fixé pour les vins grecs, et d'obtenir l'accroissement de facilités pour l'entrée d'autres produits.

### Négociations franco-italiennes

Une première prise de contact aura lieu au palais Chigi, entre la délégation française et la délégation italienne qui doivent négocier à propos des relations commerciales.

La presse italienne, après avoir rappelé la longue liste des accords dénoncés, ajoute que l'ampleur des sujets à traiter interdit toutes prévisions sur la durée des négociations et sur leur issue.

« On assure, ajoute-t-elle, que ces négociations se dérouleront dans une atmosphère de collaboration et de compréhension mutuelle des intérêts légitimes des deux pays. »

### En Allemagne

Le ministre de l'Intérieur Groener a adressé à tous les présidents des partis représentés au Reichstag une lettre réprochant les excès politiques qui compromettent l'esprit de la jeunesse allemande contemporaine.

Le ministre demande, en conséquence, aux présidents des partis de lui faire connaître quels sont les moyens qu'ils estiment les plus appropriés pour mettre fin aux luttes politiques intérieures dans lesquelles se consume vainement cette jeunesse qui représente l'Allemagne de l'avenir.

### L'élection du président du Reich

Le général Groener, ministre de la Reichswehr et de l'Intérieur, a prié le docteur Loebe, président du Reichstag, d'inviter cette Assemblée à fixer la date de l'élection présidentielle.

Le ministre de l'Intérieur propose que le premier tour de scrutin ait lieu le dimanche 13 mars. Si un second tour est nécessaire, il sera fixé au 10 avril.

### La Conférence de Lausanne

Les journaux de dimanche reproduisent en vedette, mais sans le commenter longuement, l'accord des six puissances sur la conférence des réparations. Ils soulignent tous, cependant l'importance du fait que le cadre des discussions permettra d'aborder la question des dettes de guerre.

M. Wickham Steed dans le *Sunday Times* exprime l'espoir que l'accord franco-anglais ne constitue pas une simple formule mais indique un accord complet sur la politique à suivre.

S'il en était autrement, dit-il, la conférence de Lausanne pourrait bien échouer et cet échec entraînerait des conséquences regrettables.

Il faut, écrit d'autre part le journal, consacrer les mois à venir à assurer le succès complet et permanent de la conférence.

### Au Maroc

Le capitaine Arrighi a été tué jeudi au soir, lors d'un engagement qui eut lieu au Ksar Ifegh, dans la vallée de la Ferkla. Cet officier des affaires indigènes avait eu une belle conduite pendant la guerre au cours de laquelle il avait été blessé cinq fois. Il était adjoint au commandant du Cercle d'Azazat. C'est en prenant part aux dernières opérations de jonction, entre la région de Marrakech et les confins algéro-marocains, qu'il a été tué.

### Aux Indes Anglaises

Une certaine effervescence continue de se manifester parmi la population des districts de Kotli et Rajouri, où les troupes gouvernementales, semblaient avoir étouffé la révolte.

Un groupe de Musulmans a attaqué, au village de Ohamris, un détachement de policiers accompagnant des réfugiés qui regagnaient leurs villages. Les agents ayant dû faire usage de leurs armes pour se défendre, cinq personnes ont été tuées.

### Le conflit sino-japonais

Le combat a repris samedi matin avec violence entre les troupes japonaises et les forts de Wou Soung.

Les Japonais s'efforcent de ne pas compromettre la sécurité de la navigation au large de Wou Soung.

Dans le courant de la nuit de samedi, des forces japonaises ont lancé une nouvelle attaque contre Wou Soung et ont avancé leurs lignes jusqu'à 400 mètres de la forteresse centrale.

C'est à l'abri d'un écran de fumée disposé par les avions que les troupes japonaises avaient franchi à Wou Soung, la crique de Ouang Ouang Pou et avaient été décimées par le feu des mitrailleuses ennemies.

### EN PEU DE MOTS...

— Un message de Nome (Alaska) indique que des inondations ont emporté 7 villages esquimaux à l'est de l'île Nelson. Il y aurait de nombreuses victimes.

— Un détenu, à la prison St-Paul, de Lyon, est parvenu à inscrire 7.645 lettres au revers d'un timbre-poste.

— Le nommé Violet, propriétaire à Lavouzelles (Hte Vienne) voulait chasser de chez lui sa fille et son gendre. Il mit le feu à la maison. Il a été écroué.

— Des cambrioleurs ont enlevé le coffre-fort de la Trésorerie générale d'Avignon. Dix mille francs en monnaies diverses ont été volées.

— Le prince héritier de Suède, le prince Lennart, qui veut épouser, malgré l'opposition de sa famille, la fille d'un homme d'affaires, abandonnera son titre et prendra le nom de Bernadotte.

## NOS ÉCHOS

### Variante à une histoire connue.

Le représentant d'un journal interviewait un industriel multimillionnaire :

— Comment, lui demandait-il, avez-vous débuté dans les affaires ?

Le puissant industriel renversa la tête en arrière, mit les pouces aux alentours de son gilet, et dit :

— Je cherchais du travail et n'en trouvais point. Je venais précisément de me présenter chez un boucher, qui avait besoin d'un commis, mais qui n'avait pas voulu de moi et m'avait grossièrement renvoyé. Je marchais tristement, sans but et sans espoir, quand, sur le bitume à mes pieds, j'aperçus une épingle.

— Il suffit, déclare le reporter. Je connais la suite : vous avez ramassé l'épingle ; le boucher, qui vous observait de loin, vous a rappelé et a fait de vous son associé.

— Mais non, mais non, vous n'y êtes pas du tout, interrompit le puissant industriel. Vous faites fausse route, mon jeune ami. Quand j'eus ramassé l'épingle, personne ne me rappela, et je courus de toute la vitesse de mes jambes, pour aller la vendre le plus rapidement possible.

— La vendre, reprit le millionnaire. Car je ne vous ai pas dit qu'au bout de cette épingle, il y avait un diamant assez gros et d'une eau superbe...

**A l'anglais**

Chaque année, le Président de la République tient à assister au dîner annuel du syndicat des journalistes républicains.

En sept ans, M. Gaston Doumergue y vint sept fois ; et, il prit sept fois la parole avec cette bonhomie familière qui était sa manière.

Cette année, M. Paul Doumer arriva à huit heures tapantes et s'installa à table aussitôt.

Après les discours de MM. Paul Strauss, Cathala et Ferré, le président de la République se leva à son tour... et fila à l'anglais.

Les vieux journalistes attendaient un petit discours.

M. Paul Strauss ne sut comment expliquer à ses amis pourquoi le président avait ainsi « rentré » son laïus.

**La même chambre.**

La délégation française s'est installée à Genève à l'Hôtel des Bergues — en face l'île Jean-Jacques Rousseau — et cet hôtel est, depuis douze ans, le quartier général de l'Etat-major français de la Paix.

Léon Bourgeois, René Viviani, M. Aristide Briand y logèrent. M. André Tardieu a fait modifier l'état des lieux.

Un maître d'hôtel des Bergues confiait à un journaliste curieux :

— Monsieur, jamais un chef de délégation français succédant à un autre n'a couché dans la même chambre que le précédent.

— En France, les questions de... chambre sont en effet délicates, répondit notre confrère.

**L'ère des banquets.**

Près de trois mille cinq cents personnes suivent les travaux de la conférence

### L'AUTHENTIQUE LITTÉRATURE TERRIENNE

## « JEAN-MARIE, HOMME DE LA TERRE »

par Lucien GACHON

Oui, c'est de la pure vérité terrienne. Un roman qui répond parfaitement à ce vœu de Charles Peguy :

« Ce que nous voulons voir et avoir, c'est l'histoire de tous les jours de la semaine, c'est un peu de sa quotidienne existence, dans l'acquêt, dans le gain, dans le labeur du pain de chaque jour, *panem quotidianum*, c'est une race dans son réel, dans son épanouissement profond. »

Croyez-vous la chose si facile ? La première condition pour un romancier qui veut s'inspirer d'un tel principe, c'est de se borner à ne parler que de choses qu'il connaît très familièrement.

Une telle littérature terrienne semble donc interdite à tous les auteurs qui ont déserté la glèbe, qui ne parlent plus la langue des paysans, qui ne vivent plus ses moeurs qu'à travers le prisme déformant des écnacles parisiens.

Comment voulez-vous filmer les riches et truculentes variétés de la vie paysanne, si vous n'appartenez pas à son milieu, si vous n'êtes pas la quotidienne antenne réceptrice de sa vie locale ?

A ce point de vue, Lucien Gachon, disciple d'Henry Pourrat, instituteur, l'as-bas, du côté d'Ambert, vers les antiques granits de l'horizon des Monts Dore, aussitôt à merveille le milieu où il vit.

Il en connaît toutes les palpitations du poulx de la vie rurale, tous les frémissements naturels, toutes les indignations des consciences qu'il traduit à dessein dans une langue aussi simple que limpide.

Lucien Gachon en est à son troisième roman :

*Maria* qui date de 1925 et dans lequel, pour un début, l'auteur affirme de solides qualités d'observation.

*Monsieur de E'Enramas*, paru en 1931, ou, moins prisonnier d'un réalisme pétrifié, après Zola et son école, Lucien Gachon semble s'être délesté des scènes de bestialité et de concupiscence.

Enfin, c'est aujourd'hui : « *Jean-Marie, homme de la terre* » qui vient de paraître dans la « *Collection des romans du nouvel âge* » de la librairie Valois.

« La première collection où la jeunesse n'écrit, sous la direction d'Henry Pourrat, donnera un ensemble « présentant les idées, les sentiments, les passions d'un âge où le travail aura la meilleure place. »

Et certes, « *Jean-Marie* », de Lucien Gachon apporte à cette conception nouvelle de solides qualités qui ne vont pas déparer la liste des ouvrages déjà parus.

N'attendez pas que j'aille déflorer ce roman par une maladroite analyse d'autant plus difficile à condenser que la trame est tissée des actualités d'un village d'Auvergne, nourries d'épisodes de vie rurale sans gros éclats, sans drames, sans coups de théâtres invraisemblables.

C'est la vie des gens qui triment au soleil ou à la pluie, pimentée de leurs réflexions terriennes : qu'il s'agisse d'amours de garcs, de méfiances de vieux, de syndicats agricoles, de querelles politiques avivées par les mares stagnantes des rivalités de familles ou de hameaux.

Un âpre duel entre ce « *Courtebotte* », surnommé l'Ours gris, syndicaliste, et ce « *Jean-Marie* », surnommé l'Ours blanc, syndicaliste.

Sir Eric Drummond, Secrétaire Général, d'accord avec M. Arthur Henderson — une fois n'est pas coutume — a adressé à chaque délégation une petite note pour inviter leurs membres... à ne pas inviter d'invités.

« Pas de banquets par cette période de crise. »

Telle est la consigne. L'ère des Banquets a vécu à Genève !

**Pour une si vieille femme.**

Les deux frères Boyer ont, avec flegme, accueilli la double condamnation à mort prononcée par le jury :

— Tout de même, a dit Eugène Boyer à

thésisant la fourberie et la routine ancestrale, et ce « *Jean-Marie* » dont l'enthousiasme jeunesse est conquise à tous les efforts en faveur de la solidarité paysanne.

Un thème brodé de réflexions qu'il faut vraiment avoir entendues pour en savourer tout le sel :

— « Et à son lit de mort, sais-tu ce qu'il m'a dit, mon père ? — « Mon pauvre garçon ne sois pas si « bête que moi. La mairie m'a tuée. « Ne te charge jamais de tels tra- « cas. »

Voyez encore cette attitude que vous ne désavouerez certainement pas :

« Et le Gourlaud s'assit, le bâton « entre les jambes, sa blouse gonflée « à la cime de son échine. Il offrit « une prise, parla du temps, des tra- « vaux, du monde, patiemment, sans « se presser. Quand on vient pour « quelque chose d'important, de ba- « varder, ça met dans les bonnes « grâces, ça recule le moment pén- « ble... »

Et cette scène, à propos d'une réunion syndicale :

« Dans la salle de réunion, ils se « trouvèrent cinq, puis dix, puis « vingt, puis peut-être quarante, « massés derrière le trieur syndical, « confondus, fumant, se parlant, sans « en compter encore une dizaine qui « ne voulaient pas entrer, obstruant « la porte, engagés à moitié pour ain- « si dire... »

A propos d'élections :

« Après, ils partirent boire dans « les auberges, friassèrent une piè- « ce de vingt francs et le soir, à sept « heures, ce fut fait. Sans se l'avouer, « on avait tout de même cru que, de « voter, il vous viendrait une petite « chance, un progrès dans quelque « chose. Mais le lendemain, il fallut « atteler ses boeufs, curer les vaches « comme devant... »

Une note de gros sel :

« Dans les fenêtres derrière les « chars, c'est parfois un genou tout « blanc qui se voit au bout de la « jambe. »

« Attrape-là par le papillon ! « Que le monde réservé s'en cho- « que s'il le veut : il faut bien rire « pour bien travailler. Eh ! qu'y au- « rait-il sans cette folie du sang qui « rend hardi, qui rend vaillant !... »

Au bout de mon papier, j'ai le regret de n'avoir pu vous sortir de leur chasse ces délicieux paragraphes descriptifs de la terre d'Auvergne, de ses horizons et de son ciel.

J'ai été d'autant plus heureux d'attacher ma curiosité au beau roman de Lucien Gachon que j'avais tout dernièrement fort goûté dans la Revue « La Courte paille » l'article de son Directeur, Henri Philippon sur « La Recherche de l'authentique. »

Et c'est à mon jeune ami, au Quercynois Henri Philippon, à la tête d'une équipe littéraire qui s'affirme sous les plus favorables auspices, que j'emprunte ce jugement lapidaire :

« L'authentique est le critérium infaillible du bon livre. »

Je suis sûr de trouver dans l'un des prochains numéros de « La Courte paille » un juste hommage rendu à « *Jean-Marie, homme de la terre* » comme un des plus suggestifs romans de cette littérature d'authentique prolétarienne et paysanne.

ERNEST LAFON.

« *Jean-Marie* », de Lucien Gachon, Librairie Valois, 15 francs.

de ses gardiens, tout de même, ils nous ont condamnés à mort pour l'assassinat d'une aussi vieille femme que Mme Diemer... c'est trop... qu'est-ce qu'on nous aurait donc fait pour une jeune, alors ?

**L'offrayant menace.**

Un jardin public. Sur un banc, un militaire et un nonou qui tient dans ses bras un enfant. Elle a sorti un sein large comme un ballon du « Louvre », mais le gosse ne veut pas têter.

Alors, la nonnou s'écrie, en montrant le militaire, d'un doigt menaçant : — Si tu ne tettes pas, je le donne au monsieur.

LA LISSOU.

# Chronique du Lot

## Société d'Agriculture du Lot

Assemblée générale du samedi 13 février

Le samedi 13 février, à 14 heures, a eu lieu, sous la présidence de M. R. Calmels, président, l'assemblée générale de la Société d'Agriculture.

Malgré la fraîcheur de la température, c'est devant une salle presque comble que M. Calmels a ouvert la séance.

Suivant l'ordre du jour, il est procédé à la réélection des membres des diverses commissions.

A l'unanimité, les pouvoirs de ces membres leur sont renouvelés.

M. le Président ayant donné la parole au rapporteur de la Commission de Contrôle, celui-ci donne lecture du procès-verbal qu'il a dressé à la suite de la vérification à laquelle il a procédé de la gestion financière de M. Mauriès, trésorier.

Ce document fait ressortir que le montant des recettes s'élevait, au 31 décembre 1931 à la somme de 24 mille 534 fr. 60 et celui des dépenses à celle de 3.121 fr. 70 et qu'il restait, en caisse, une disponibilité de 21 mille 412 fr. 90.

La situation financière de la Société étant des plus prospères et M. le rapporteur, ayant constaté, au moment de la vérification à laquelle il a procédé, que la gestion de M. Mauriès était irréprochable, a proposé à l'Assemblée d'approuver les comptes présentés par le trésorier et en même temps de lui voter des félicitations pour sa bonne gestion.

De son côté, M. le Président, après avoir remercié M. Planacassagne pour le travail qu'il avait effectué, estime devoir adresser ses félicitations à l'ingénieur trésorier.

Sur la proposition qui lui en a été faite, l'Assemblée approuve les comptes de l'exercice 1931, présentés par M. Mauriès et lui vote des félicitations.

Ensuite, M. le Président donne la parole à M. Gay, directeur des Services agricoles.

Ce dernier, durant une heure, dans une causerie des plus documentées, a développé, devant un auditoire des plus attentifs, les voies et moyens qu'il conviendrait d'adopter afin d'arriver à écarter d'une façon efficace et rémunératrice tous les produits du sol.

M. le Directeur des Services agricoles s'est tout spécialement attaché à démontrer, d'une façon des plus concises, tous les efforts combinés faits dans ce but par l'Office Agricole et par la Direction des Services Agricoles.

D'un autre côté, il a tenu à énumérer les diverses mesures prises par le Gouvernement en vue de protéger et de faciliter l'écoulement de tous les produits de la terre.

La péroraison de M. Gay a été couverte par les chaleureux applaudissements de l'assemblée.

M. le Président, en son nom personnel et au nom des auditeurs, a adressé à M. Gay, avec ses félicitations, des remerciements pour sa brillante causerie.

Avant de lever la séance, sur la proposition de M. Gay, l'Assemblée vote une somme de 600 fr. pour être attribuée à la création d'une demi-bourse, destinée à un élève suivant les cours de l'école d'Agriculture d'hiver.

Il a été convenu que cette somme serait annuellement prélevée sur les revenus de la Société.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, M. le Président déclare lever la séance à 16 heures.

### Votes de nos députés

Sur la proposition de M. le Ministre de l'Intérieur tendant à discuter la réforme électorale, MM. Delport, Malvy, de Monzie, n'ont pas pris part au vote.

La Chambre a adopté par 229 voix contre 138.

Sur la prise en considération du contre-projet de M. de Tastes, relatif à la réforme électorale, les députés du Lot n'ont pas pris part au vote.

La Chambre a adopté par 217 voix contre 1.

Sur le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> du contre-projet de M. de Tastes, les députés du Lot ont voté :

Pour : M. Delport.

MM. Malvy et de Monzie n'ont pas pris part au vote. La Chambre a adopté par 290 voix contre 0.

Sur l'ensemble de l'article 1<sup>er</sup> du contre-projet, les députés du Lot ont voté :

Pour : M. Delport.

MM. Malvy et de Monzie n'ont pas pris part au vote. La Chambre a adopté par 290 voix contre 0.

Sur l'amendement de M. de Monzie à la réforme électorale (vote des femmes), les députés du Lot ont voté :

Pour : MM. Delport et de Monzie.

M. Malvy n'a pas pris part au vote. La Chambre a adopté par 307 voix contre 0.

## A-t-on le droit de se défendre ?

De l'Union Agricole :

« J'ai ouï parler d'un cultivateur qui, jusqu'à ces temps derniers, n'eût pas fait de mal à un puceron lanigère ; c'est assez vous dire s'il était animé de l'esprit de paix. Mais des sangliers ayant envahi sa propriété, il dut, à son grand regret, faire preuve de combativité, et, contre les défenses de ces animaux, prendre des mesures de... défense, évidemment. »

S'autorisant de ce fait que si un cambrioleur s'était introduit nuitamment dans sa maison, il était en droit de lui envoyer, dans les ténailles ou ailleurs, une charge de gros plomb, tout au moins une pincée de gros sel, il tendit dans son champ ravagé, à l'intention des hures dévastatrices, une trentaine de collets. Bien que tardive, la riposte pouvait être opérante, mais voilà... flairant le piège, sans doute, les sangliers s'abstinrent de paraître, et, évitant la manœuvre, un garde vint, constata et instrumenta.

Voici donc notre homme devant le tribunal correctionnel qui ne plaisant pas, à l'habitude. L'accusé invoque sa bonne foi, nie d'avoir voulu commettre l'action de chasser, se réclame du droit de protéger ses récoltes par tous les moyens en son pouvoir, rien n'y fait ; les juges lui opposent des arrêts de jurisprudence admettant que l'existence du gibier dans le bois constitue, pour les voisins, une sorte de servitude de voisinage, dont ils doivent supporter les inconvénients, le bois contenant normalement, paraît-il, des animaux sauvages.

A ceci, l'avocat répond que si le sanglier est sauvage, en ce sens qu'il n'est pas apprivoisé, il fait aussi partie de la catégorie des fauves, comme le lion, le tigre, et qu'à l'instar de ceux-ci il peut être détruit partout où il se trouve.

Le propriétaire des bois, astucieux à l'occasion, prétend, lui, que les animaux dévastateurs n'ont pas leur bauge en son domaine et qu'ils sont, de nature, essentiellement ambulants.

J'attends le jugement pour vous dire si le sanglier est sauvage ou fauve, ou ambulant, ou peut-être les trois à la fois, mais je puis affirmer, d'ores et déjà, que parmi toutes les servitudes qui nous enserrant encore, en ces temps de liberté, celle-ci-dessus me paraît particulièrement injuste et indésirable.

Joseph GRINCHU.

## La culture du pêcher

Il y a 5 ans, la Direction des Services Agricoles du Lot, d'accord avec l'Office Agricole et les Services Commerciaux de la Compagnie d'Orléans, ouvrait une campagne en faveur de la culture du pêcher dans la Vallée du Lot, en vue d'introduire une culture nouvelle, qui, tout en étant bien à sa place, était susceptible de procurer à notre région viticole une source appréciable de revenus.

Depuis 1926, des facilités de culture n'ont cessé d'être prodiguées à nos agriculteurs, facilités consistant notamment en ristournes d'achat de plants greffés, en conseils pour le choix des variétés, la plantation, la taille, la lutte contre les ennemis du pêcher, la préparation ou le triage, l'emballage et l'expédition des fruits.

Cette semaine encore va s'ouvrir une tournée de démonstrations pratiques de taille où les principaux centres de culture seront visités.

Nous invitons les agriculteurs que la question intéresse à profiter de ses séances pour compléter leurs connaissances sur la culture du pêcher car ce pourrait bien être une des dernières démonstrations qui seront faites.

D'autres régions attendent en effet leur tour pour être organisées, et la vallée du Lot doit maintenant être apte à bien conduire elle-même sa culture du pêcher.

Nous rappelons les dates et lieux de ces démonstrations :

19 février : Bégoux, 9 h. ; Espère, 14 h. ; Caillac, 16 h. 30.

20 février : Touzac, 8 h. 30 ; Soturac, 14 h.

21 février : Douelle, 8 h. ; Parnac, 10 h. ; Luzech, 14 h.

22 février : Duravel, 8 h. 30 ; Puy-l'Évêque, 15 h.

23 février : Prayssac, 9 h. ; Albas, 14 h.

24 février : Calvignac, 9 h. 30 ; St-Géry, 14 h. 30.

25 février : Cajarc, 9 h. 30 ; Cadrien, 14 h. 30.

### Gendarmerie

Notre compatriote M. Moïse Miane, de Milhac, est nommé gendarme à Lemins (Var).

### Légion d'honneur

Par décret en date du 4 février, M. Ferrand, ancien soldat au 7<sup>e</sup> d'infanterie (ancien régiment de Cahors), grand mutilé de guerre, est nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

### Recette ruraliste

M. Estardié est nommé gérant de la recette ruraliste et du bureau de tabacs de Parnac.

## Un Livre de M. Flottes

« La Révolution de l'Ecole unique » (1)

« Où va l'Angleterre ? demandait M. Max Lambert. Où va la Pologne ? interrogeait M. Ernest Pezet. Où va la Syrie ? disait M. Robert de Beauplan. Où va l'Islam ? répondait M. Robert Chauvelot. Ainsi la COLLECTION DU TEMPS PRESENT enregistre impartialement les réponses des Français les mieux documentés sur les problèmes de demain. Et le nouveau livre de M. Pierre Flottes répond à cette question tacite : « Où va l'Université ? »

Elle semble aller à « l'Ecole Unique ». Mais que dissimule ce titre vague, enflé et déformé par les polémiques. Est-ce une manœuvre d'étatisation ? Est-ce l'emprise croissante du « primaire » sur la culture nationale ? Ou bien, au contraire, « l'Ecole Unique » serait-elle la forme moderne de l'Université, qui permettrait de résoudre en une synthèse respectueuse des grandes disciplines nationales les conflits où les diverses fractions de la jeunesse française s'affrontent confusément à s'affronter aujourd'hui ?

M. Pierre FLOTTE avait, dans *La Démocratie entre deux abîmes*, rappelé à la République contemporaine le devoir de se choisir une élite. Il lui appartenait d'établir comment « La Révolution de l'Ecole Unique » peut aider à la genèse de cette élite ; sur la ruine des aristocraties de naissance et des préjugés égalitaires. Il a mis dans cette étude toute son expérience d'universitaire nourri en un sécrail dont il connaît les détours, et toute sa confiance de démocrate évolué, qui ne confond pas le progrès avec le nivellement. En un temps où tous les Français clairvoyants éprouvent le besoin de se sentir les coudes pour la tourmente proche, ce livre sera le bienvenu, car il apporte une nouvelle formule d'unité nationale.

(1). — Un volume in-8 carré ; 14 dessins et 5 tableaux. Prix sur Alfa : 13 fr. ; sur Lafuma : 35 fr. ; sur Hollande : 50 fr. Editions JULES TALLANDIER, 75, rue Daperon, PARIS (14<sup>e</sup>).

### P. O.

M. Paul Vernet est nommé chef de gare aux Quatre-Routes, en remplacement de M. Delon, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

## EDEN

MERCREDI 17, JEUDI 18, SAMEDI 20 ET DIMANCHE 21 FÉVRIER (soirées)  
DIMANCHE (matinée)  
ACTUALITÉS PARLANTE FOX MOVIE-TONE.  
LES MERVEILLES DE L'EXTREME-ORIENT, documentaire parlé.  
LA MAISON DE 1.000 PATTES, dessin animé.

et

La charmante LILIAN HARVEY

dans

## CALAIS-DOUVRES

Avec la grande vedette française  
André ROANNE  
Opérette filmée 100 0/0 parlant français.  
Location gratuite. Bureau les jours de séance, de 16 heures à 18 heures. Dimanche de 11 heures à midi et de 16 heures à 18 heures.

### PROCHAINEMENT

## MARIUS

D'ores et déjà la location pour ce film est ouverte.

## PALAIS des FÊTES

MERCREDI 17, JEUDI 18, SAMEDI 20  
DIMANCHE 21 (Matinée et soirée)  
ACTUALITÉS PATHE, sonores et parlantes.

EN SUPPLEMENT

LES OBSEQUES NATIONALES  
D'ANDRE MAGINOT

Discours prononcé par le Président du Conseil.

MICKY FOLIES, Dessin animé sonore.

Une œuvre de René Pujol

## CHACUN SA CHANCE

Une transposition du « Jeu de l'Amour et du Hasard », avec Renée Héribel, Gaby Basset, André Urban, Jean Gabin.

Un sujet ? A proprement parler il n'y en a pas, mais ça tient quand même et c'est franchement gai. Faut-il demander plus à une opérette filmée ?

Un vendeur et une vendeuse de chocolat se font passer pour la baronne et le baron Marcel de Montreuil, ce qui déclenche d'amusants quiproquos et de joyeux erreurs. Les erreurs et les quiproquos donnent à leur tour naissance à des complots et à des danses, tout ce qu'il y a de plus moderne.

### Mouvement des vins

Le mouvement des vins dans le Lot pendant le mois de janvier 1932, a été le suivant :

Quantités de vins enlevées des chais des récoltants : 9.145 hectolitres.

Quantités des vins soumises au droit de circulation : 15.171 hectolitres.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 6.891 hectolitres.

## CAHORS

Les Amis du Beau Vieux Quercy

## CONFÉRENCE JEAN PÉCHER

La huitième réunion de la saison aura lieu mardi soir, 23 février, au Théâtre municipal.

C'est à un gala de l'éloquence que le Comité convie son fidèle public en lui faisant entendre l'un des meilleurs conférenciers du jour : M. Jean Pêcher qui parlera délicieusement de cette délicate époque, le XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'il connaît si bien.

Le titre de sa conférence : *Quand l'esprit courait les rues : aux écoliers du XVIII<sup>e</sup> siècle.*

Agrégé de l'Université, professeur de première au Lycée Louis-le-Grand, chef de cabinet du Ministre de l'Instruction publique, M. Jean Pêcher a fait applaudir son beau talent par de très nombreux auditeurs français et étrangers. C'est le même succès qui l'attend à Cahors.

La soirée est fixée au mardi, 23 février, à 21 heures précises. La location a lieu comme d'usage. Les 17, 18, 19, 20 et 21 elle sera exclusivement réservée aux sociétaires qui sont priés de se munir de leurs cartes. Ensuite elle sera ouverte au public.

### Obsèques

Lundi matin, à 9 heures, ont été célébrées les obsèques de M. Jules Maury, ancien receveur municipal de Cahors, dont la mort a provoqué de vifs regrets parmi tous ceux qui l'avaient connu.

Aussi bien, une foule nombreuse, parmi laquelle se trouvaient les membres de la municipalité, les conseillers municipaux, les chefs de service de diverses administrations a suivi le char funèbre qui était recouvert de couronnes et de gerbes de fleurs.

Nous renouvelons à Mme Maury, à la famille nos bien sincères condoléances.

### Nécrologie

Nous apprenons la mort de notre compatriote, Mme Querouil-Archinard, petite-fille du général Archinard.

Il y avait longtemps que Mme Querouil-Archinard avait quitté notre ville.

Ses obsèques ont été célébrées mardi 16 février, à Cahors.

Nous adressons à la famille nos bien vives condoléances.

Nous avons appris avec regret la mort de M. Labry, ancien chef de gare à Figeac.

M. Labry était une personnalité très estimée dans la région. Il était le père de M. Labry, liquoriste à Figeac et de M. Raoul Labry, ancien professeur des lettres au lycée Gambetta, actuellement proviseur du lycée de Laon.

Nous adressons à MM. Labry, à la famille nos sincères condoléances.

Dimanche matin, M. Guitard, plus connu sous le nom de Gentil, est décédé à Cahors, à l'âge de 80 ans.

Tout le monde connaissait Gentil qui, pendant près d'un demi-siècle, a vendu les journaux à Cahors, et tout le monde l'estimait.

Nous adressons à sa veuve, à la famille, nos sincères condoléances.

### Société de pisciculture du Lot

Il est rappelé aux Membres de la Société que l'Assemblée générale se tiendra le samedi 20 février courant, à 8 heures 1/2, dans une salle de la mairie de Cahors.

Ordre du jour : 1<sup>o</sup> Rapports moral et financier ; 2<sup>o</sup> Renouvellement de la Commission ; 3<sup>o</sup> Programme pour l'année 1932 ; 4<sup>o</sup> Questions diverses ; 5<sup>o</sup> Paiement des cotisations. — Le Président : A. GAU.

### Pendu

Le Parquet a été prévenu que M. Henri Bouscarel, propriétaire à Cardaillac, avait été trouvé pendu dans sa grange.

C'est en rentrant de son travail que Mme Bouscarel trouva le corps de son mari. Il paraît que M. Bouscarel souffrait d'une maladie incurable, et qu'il a voulu mettre un terme aux douleurs qu'il endurait.

L'enquête de la gendarmerie et les constatations médicales ont conclu à un suicide.

### Des prix et de la qualité

LA GRANDE EPICERIE DE PARIS  
Produits F. Potin  
Rue Maréchal-Joffre  
Vient de recevoir 2.000 boîtes de savon, l'Ancre, 72 0/0, qui seront vendues au prix incroyable de 13 fr. la boîte de 10 morceaux.

### Marché du travail

L'« Officiel » publie la situation suivante dans le Lot du marché du travail pendant la semaine du 1<sup>er</sup> au 6 février 1932.

Nombre de placements locaux à demeure : 1 homme, 1 femme.

Interlocaux : 17 hommes, 8 femmes.

En extra : 2 hommes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 13 hommes, 2 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 4 hommes, 1 femme.

### La truffe

Au marché de Limogne, il y a eu un apport de 100 kilos de truffes. Le cours a été de 44 à 48 fr. le kilo.

Si du suave café tu crains la caféine Sanka c'est du café exquis sans caféine

## Pour les Propriétaires !

Que de difficultés, un propriétaire doit surmonter pour obtenir satisfaction lorsqu'il formule une simple demande d'autorisation pour faire, chez lui, dans sa propriété qui borde la route nationale, des réparations utiles, urgentes !

Ces difficultés sont nombreuses ! Le service vicinal est là. Bonhomme n'est plus maître chez lui ! Vraiment, est-ce le moment où l'on parle de crise agricole, viticole, pour que le service vicinal se dresse contre les agriculteurs, les viticulteurs, les planteurs de tabacs ?

Ainsi, nous relevons un fait — entre d'autres ! — dont on parle dans le région de Castelfranc. C'est à ne pas y croire ! Et cependant ! si on ne s'y attendait, ce fait peut se produire dans toutes les communes.

Le service vicinal a abattu, enlevé, sur la route nationale 111, 10 ou 12 ormeaux. Service de voirie ! Place aux autos ! Mais il a laissé un ormeau pourri. Le propriétaire a demandé, en grâce, qu'il soit enlevé.

1<sup>o</sup> parce que on aurait dû l'enlever au moment de la réfection de la route. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait ?

2<sup>o</sup> parce que cet ormeau couvre de son ombre 2 ares de vignes. Est-ce le moment de ne pas encourager la viticulture ?

Sa demande a été rejetée. Pourquoi ? C'est tout juste si le propriétaire ne sera pas poursuivi pour ne pas « avoir rétabli dans son état primitif le talus de la route nationale ». Et qui a démoli le talus ? !

Non ! mais, vraiment, de qui se moque-t-on ? puisqu'aussi bien le propriétaire faisait les travaux à ses frais ! Alors ?

L. B.

### Banquet Louis Couderc

Les Cadurciens qui désirent participer le 28 courant au banquet de Marcellac, offert à Louis Couderc, planteur de tabac et chevalier de la Légion d'honneur, pourront adresser leur adhésion à M. Lépinard, secrétaire général de la Mairie de Cahors. Prix du banquet : 20 francs.

### Orphéon de Cahors

Interrompues pendant les fêtes du Carnaval, les répétitions générales reprendront mercredi prochain, 17 courant, au siège Grand Café de la Promenade.

MM. les membres exécutants sont priés d'être très exacts.

### Chorale du P.-O.

Les Membres de la Société sont priés d'assister à la répétition générale du jeudi 18 courant, heures et lieux habituels.

Décisions à prendre, en vue du concours de Limoges.

Les membres qui ne pourraient assister à cette réunion et qui désirent prendre part au concours sont priés de faire parvenir leur adresse avant le 24 courant au secrétaire. (Dépôt des Machines P.-O.).

### Contravention

Pour défaut de vaccination anti-variolique, procès-verbal a été dressé au marchand Wang Kwai Naiu, d'origine chinoise.

Procès-verbal a été également dressé à un de ses compatriotes Han Yen Jun, pour défaut de carte d'identité d'étranger.

## CHACUN SA CHANCE

AVEC

Renée HÉRIBEL

et le comique URBAN

une opérette parlée française que vous pourrez voir et entendre

### au Palais des Fêtes

MERCREDI 17 — JEUDI 18  
SAMEDI 20 — DIMANCHE 21  
(Matinée et soirée)

Prix des places

le Mercredi et le Jeudi

Galerie : 4 fr.

Premières : 3 fr.

Secondes : 2 fr.

Troisièmes : 1 fr. 50

SAMEDI 20 et DIMANCHE 21

Prix habituels

Location gratuite

### Dans la farine panifiable

Le Journal officiel a publié un décret fixant à 80 0/0 le minimum de blés indigènes à employer dans la panification.

Par deux décrets récents, ce minimum avait été fixé d'abord à 90 0/0 et à 85 0/0.

### Déclaration d'association

L'« Officiel » publie les déclarations d'associations suivantes : « La St-Hubert de Quissac (Lot) », société de chasse. But : interdiction aux étrangers de la commune de chasser sur son territoire. Tout étranger qui sera pris sera rigoureusement poursuivi conformément à la loi.

Siège social : Mairie de Quissac (Lot).

### Les truffes

Samedi, 13 février, jour de foire, il y eut un petit apport de truffes sur le marché.

Elles se sont vendues de 26 à 28 fr. le 1/2 kilo. Il y eut une légère hausse sur les cours précédents.

### Compatriote

Nous apprenons avec un vif plaisir que notre excellent compatriote, M. Jean-François Coulon, est nommé professeur de technique mécanique et de dessin à l'Ecole de la Chambre de commerce de Paris.

Nous adressons nos bien vives félicitations à M. Coulon, qui est originaire de Cahors et est le neveu de M. Bonneville, typographe à l'imprimerie du « Journal du Lot ».

### Accident

Mme Labarrière, ouvrière au magasin de tabacs, était occupé à l'atelier de battage et de triage. En lançant un ballot de tabac, elle ressentit une violente douleur dans les reins. Des soins lui furent aussitôt donnés. Incapacité de 12 jours de travail.

### Stupide amusement

M. Plessier, propriétaire à Cahors, faubourg Cabassut, était monté sur une échelle pour effectuer certains menus travaux, lorsque, par suite d'un faux mouvement, il glissa et tomba.

Mais en tombant, il eut un pied pris entre deux échelons. M. Plessier fut transporté à l'hôpital où M. le docteur Rougier dut, d'urgence, lui amputer la jambe droite au tiers inférieur.

Cet accident a causé une vive émotion parmi les nombreux amis que compte à Cahors, M. Plessier auquel nous adressons nos meilleurs vœux de guérison.

### Stupide amusement

Des notables ont enlevé le thermomètre qui était placé à la devanture de M. Ricard, libraire. Se stupide amusement pourrait coûter aux coupables s'ils sont pincés.

### Rixe

Plainte a été portée par M. R..., propriétaire à Cardaillac, contre le sieur D..., métayer, dans la même commune.

M. R..., en rentrant chez lui eut une discussion avec des personnes qui sortaient de chez son gendre. Des paroles en vinrent aux actes. M. R..., bousculé par M. D..., tomba sur des fils de fer barbelés et reçut des blessures.

Une enquête est ouverte.

### Chute mortelle

Jeudi 11 février, M. Ségol, meunier à Loupiac, section de Puy-l'Évêque, étant monté sur une échelle pour graisser son tamis, tomba sur le sol. On le releva sans connaissance. M. le docteur Rouma, appelé en toute hâte ne put que constater le décès. Il était atteint depuis un certain temps d'une grave maladie. On ne sait exactement si c'est la maladie qui a provoqué la mort ou la chute.

M. Ségol était un ancien combattant. Il était estimé de tous ceux qui le connaissaient.

### Foire du 13 février 1932

La foire du 13 février a été presque nulle. Il y avait quelques vendeurs. Il n'y eut pas d'acheteurs. Le froid était tellement vif que les visiteurs étaient restés chez eux.

six mois environ, exactement depuis le 15 août 1931.

Toutes les mesures d'ordre administratif sont prises; toutes les études préliminaires sont faites. La ligne à haute tension qui alimentera le territoire syndical peut donc être mise en marche aux premiers jours et les bourgs qui se trouvent sur son passage éclairés au fur et à mesure.

Cette première tranche de travaux sera vraisemblablement terminée dans un délai assez court.

Immédiatement après l'électrification des bourgs viendra celle des hameaux et des maisons isolées de chaque commune.

Les maires et les délégués du syndicat ont écouté ces explications avec la plus grande attention et se sont déclarés satisfaits.

Ils donnent mission au bureau syndical de faire toutes démarches et de prendre toutes mesures utiles en vue de la réalisation rapide du programme qui vient de leur être exposé.

**Foire.** — Pas de bétail. Sous la halle, pas de blé. Maïs, 68 fr.; avoine, 55 fr.; fèves 110 fr.; noix, 57 fr. l'hl.; pommes de terre 33 fr. les 50 kilos.

**Marché;** poulets 5 fr.; poules, 4 fr. 50; lapins, 3 fr. 25 le 1/2 kilo.

#### Promilhanes

**Nécrologie.** — Nous avons appris la mort de M. Pégourié, décédé le 13 février à l'âge de 79 ans. Il avait été adjoint au maire de notre commune pendant de nombreuses années.

Sa mort a été vivement regrettée par les habitants de la commune. Nous adressons nos condoléances à la famille.

#### Luzech

**Naissance.** — Nous apprenons la naissance d'une fille prénommée Janine, chez les époux Lestage, nos compatriotes, instituteur à Molières (Tarn-et-Garonne).

Aux heureux parents, ainsi qu'aux grands-parents, Mme et M. Lestage, secrétaire de mairie à Luzech nous adressons nos meilleurs vœux et compliments.

#### Duravel

**Etat civil.** — Naissance: Albert Etcheber.

**Le froid.** — Comme partout en général, le froid sévit durement dans notre région et à tel point qu'on se croirait transporté en Sibérie, ou au pôle Nord.

En effet, il n'est pas rare de voir le thermomètre descendre durant la nuit à moins 10 ou 11°; c'est plutôt anormal dans nos pays et voilà pourquoi on supporte difficilement cette température.

Encore, lorsque le soleil se montre dans le cours de la journée, il n'y a que demi-mal, mais que de jours gris et maussades nous avons subis.

### Arrondissement de Figeac

#### Figeac

**Conseil Municipal.** — Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, Samedi, 13 courant, à 20 h. 30, sous la présidence de M. Loubet, sénateur, maire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Une demande de cession d'une petite parcelle de terrain communal au débouché du chemin de la Côte de l'Aiguille sur la R. N. N° 122 présentée par M. Janot, propriétaire, avenue de l'oulouse, est acceptée en principe sous réserve des résultats de l'enquête réglementaire qui sera prescrite à ce sujet.

Sur la demande des habitants du village de Laspeyronies, le Conseil décide de solliciter de M. le Ministre de l'Agriculture, le concours du Service du Génie rural pour la construction d'un abreuvoir-lavoir.

M. Périe Julien est désigné comme délégué du Conseil Municipal pour la révision des listes des électeurs à la Chambre d'Agriculture.

A la suite du tirage au sort de 19 souscriptions de l'emprunt de 109 mille 400 francs, les numéros suivants seront remboursés: 9, 11, 12, 34, 41, 42, 43, 44, 47; 58; 59; 60; 61; 71, 77, 80, 86, 89, 90.

Plusieurs demandes présentées en

vue d'obtenir la gratuité des études pour l'année scolaire 1931-32 au Cours spécial du Collège Champollion sont favorablement accueillies. Pour l'avenir une Commission spéciale examinera les conditions à remplir pour donner droit à ces avantages.

Le classement de la Chapelle Notre-Dame-de-Pitié au nombre des Monuments historiques sera demandé à M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux Arts.

La date de la mise en adjudication de la buvette du Théâtre Municipal pour une nouvelle période de trois ans à dater du 1<sup>er</sup> avril, est fixée au dimanche 13 mars, avec une mise à prix de 800 francs et un cautionnement de 500 francs.

Les frais de pension d'un indigent à l'Asile de Leyme seront supportés par la ville dans les proportions réglementaires et une suite favorable sera donnée à plusieurs demandes d'allocation militaire et d'assistance aux femmes en couches.

**Au commissariat.** — Un individu, des environs de notre ville, de passage à Figeac ces jours derniers, voulant fêter comme il convient les fêtes du carnaval, fit de très nombreuses libations.

Rencontré le soir en état d'ivresse par les agents de service, il fut conduit au violon municipal, où il put, durant la nuit, réfléchir tout à son aise aux inconvénients qu'il y a à fêter trop dignement la diva bouteille.

Un autre individu, rencontré dans un état analogue par les agents quelques jours avant, fut également conduit au violon. Espérons que cela leur servira de leçon.

**Etat civil du 5 au 12 février.** — Naissances: Rouquette André-Rose. Mariage: Devezy Yon Marcel et Mage Henriette.

Décès: Salses Gergette-Germaine, 6 ans 1/2; Pélaprat Joséphine, épouse Filhol, 63 ans; Mage Marie-Jean-Justin-Gabriel, 75 ans; Truel Angéline, épouse Latrémoillère, 57 ans; Labry Mathieu, 81 ans.

#### Glanes

**Blessé à la main.** — M. Quercy était occupé à réparer un mur. Il frappait avec un marteau sur le mur pour enlever des pierres, lorsque, par suite d'un faux mouvement, le marteau frappa l'index de la main gauche de M. Quercy. Une phalange fut brisée. M. Quercy devra observer plusieurs jours d'incapacité de travail.

#### Lauresse

**Nécrologie.** — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Mellon, du village de Calméjane, décédé à l'âge de 84 ans.

C'était une physionomie bien sympathique. M. Mellon était ancien combattant de 1870 et était un des dévots de notre commune.

Sa mort a été vivement regrettée. Nous adressons à la famille nos bien vives condoléances.

#### Espédaillac

**Nécrologie.** — Nous avons appris avec peine la mort de M. Charles Cancé, propriétaire à Espédaillac, décédé à l'âge de 74 ans.

Le regrette défunt qui jouissait de l'estime et de la considération générales, était, depuis de longues années, membre de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance de notre commune.

Ses obsèques ont eu lieu vendredi matin au milieu d'un très nombreux cortège de parents et d'amis.

En cette douloureuse circonstance, nous renouvelons à Mme Veuve Cancé, à Mme et M. Jean Cancé, maître d'hôtel, et conseiller municipal à Espédaillac, et à toute la famille l'expression de nos plus vives condoléances.

#### Autoire

**Hyménées.** — Ces jours derniers a été célébré le mariage de Mlle Simone Landes, la gracieuse fille de M. Landes, entrepreneur de charpente et de menuiserie avec M. Janot, de Saint-Médard-de-Prèsque.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

### Arrondissement de Gourdon

#### Gourdon

**Foire.** — Vendredi eut lieu la foire dite du 1<sup>er</sup> vendredi de carême, et malgré un froid sibérien, elle fut assez belle.

Bœufs de boucherie, 170 à 180 fr.; bœufs de travail, 190 à 200 fr., le tout les 50 kilos; moutons de boucherie, 4 à 4 fr. 50; agneaux de boucherie, 5 à 6 fr., le tout le kilo; porcs gras, 250 à 260 fr., les 50 kilos; porcelets, 100 à 130 fr. pièce, selon grosseur; poulets de grain, 5 fr.; poules, 4 fr.; dindes, 4 fr.; canards, 4 fr.; lapins, 3 fr., le tout le kilo; œufs, 4 fr. la douzaine; noix, 50 à 60 fr. le sac de 90 litres; avoine, 30 fr. le sac de 80 litres; blé, 35 fr.; seigle, 25 fr.; maïs, 22 fr.; pomme de terre, 10 fr., le tout les 30 litres.

**La température.** — Samedi matin nous avons eu à Gourdon un froid au quel jusqu'ici nous n'avons pas été habitués, moins 15°. C'est dire que l'eau était gelée dans les maisons. Quelques canalisations de la ville ont gelé.

Espérons que ce sera de courte durée.

#### St-Cirq-Belair

**Hyménées:** Ces jours derniers ont été célébrés les mariages de Mlle Delfour, de St-Clair, avec M. Giorgé, et celui de Mlle Calmon, avec M. Joffre, de la commune du Vigan.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

#### Martel

**A la foire grasse.** — M. Brosse, de Martel, a obtenu un deuxième prix pour présentation de bœuf de la race limousine à la foire grasse de Martel.

Ajoutons que cette foire a obtenu un très vif succès.

#### Payrac

**Commissariat de police.** — Nous apprenons avec plaisir que M. Penés, commissaire spécial à la gare de Lyon, à Paris, qui compte de nombreux amis à Payrac, est nommé commissaire de police à Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais).

#### Fajoles

**Chute.** — Mme Constans, du hameau de Camelin, était montée dans sa grange, lorsque, par suite d'un faux mouvement, elle tomba.

Dans la chute, elle s'est brisée une côte et deux autres côtes ont été enfoncées.

#### Salviac

**Mordu par un goret.** — Notre compatriote M. Amagat Alfred propriétaire à Pechgaillard, près Salviac, a été mordu par un jeune porc alors qu'il le descendait du haut d'une charrette au retour de la foire.

M. le docteur Cambornac, appelé, a prescrit douze jours de repos.

**L'éclairage électrique.** — Durant quelques jours l'éclairage électrique fut déficient, mais après un examen approfondi de la ligne, l'éclairage est aussi intense que le premier jour, aussi la satisfaction est générale.

#### Thédirac

**Secrétariat de mairie:** M. Mottaz, notre sympathique instituteur est nommé secrétaire de la mairie de notre commune, en remplacement de M. Séguy démissionnaire.

#### Souillac

**Union des Commerçants et Industriels.** — Sur convocation de son Président M. Lavergne, les membres du bureau de l'Union se sont réunis mercredi, 10 courant à 17 heures, au Secrétariat de la Mairie. Etaient présents: MM. Canil, Rochais, Orchalet, Bergongoux; excusés: MM. Couderc, Billetat, Cassagnol.

Tout en faisant part aux membres du bureau du but de la réunion, M. Lavergne exprime les regrets qu'a laissés au sein de notre Union le décès de son Vice-Président, M. Laroumanie qui a été en toute occasion, très dévoué à notre organisation.

M. Lavergne donne lecture d'une lettre de M. Léry, adjoint, l'avisant que la Municipalité allait demander l'installation d'un poste téléphonique automatique à l'extérieur du Bureau de Poste, pour assurer le service de jour et de nuit.

Les membres du Bureau adressent leurs remerciements à la Municipalité, pour cette décision qui rendra de très grands services.

Communication est donnée d'une lettre adressée à la municipalité, au nom de l'Union, par son Président, pour lui

demande l'application stricte des lois et arrêtés réglant l'organisation des Foires et en particulier une surveillance active sur les déballages forains ainsi que sur le colportage des marchandises.

#### Pinsac

**Coup de hachette.** — En fendant du bois avec une hachette, M. Roussel, s'est donné un coup de hachette sur le pouce de la main gauche et s'est sérieusement blessé.

#### Condat

**Obsèques.** — Vendredi ont été célébrés les obsèques de M. Martin Lacassagne, décédé à l'âge de 21 ans. Il avait contracté une maladie au régiment et malgré tous les soins il a succombé après un an de souffrances.

Une nombreuse assistance a suivi le char funèbre et a témoigné de vives sympathies à la famille à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

#### Quatre-Roués

**Mort subite.** — Mme Maria Delmond, veuve Reyza, est décédée subitement dans la nuit de samedi.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

### Dernière locale

#### Cycliste tué par une auto

Lundi soir, vers 7 heures, une auto a renversé un cycliste sur la route entre Vers et St-Géry. Le cycliste aurait été tué.

L'accident s'est produit, vers 5 h., entre St-Géry et Vers. La victime, poseur sur la voie, rentrait à Vers, où sa femme est la receveuse de la station. L'auto était pilotée par un propriétaire des environs de Figeac.

Blessé fut transporté à l'hôpital de Cahors. Mais, quand il arriva, il était mort. Le corps a été ramené à Vers.

### La loi Mandel

A titre de renseignement voici le texte complet de la loi électorale telle que M. Mandel, au nom de la commission du suffrage universel, l'a fait voter par la Chambre et telle qu'elle est soumise au Sénat.

**Article premier.** — Les membres de la Chambre des députés sont élus à un seul tour de scrutin et au scrutin uninominal. Le candidat, ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages est proclamé élu. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

**Article 1 bis.** — Les femmes sont électrices et éligibles aux élections de la Chambre des députés, sous les conditions d'âge et de capacité déjà requises pour les hommes. Les dispositions du paragraphe précédent seront mises en vigueur pour l'élection des députés de la 15<sup>e</sup> législature.

**Art. 2.** — Pour l'application des dispositions qui précèdent, le nombre des députés est fixé, pour la 15<sup>e</sup> législature, à 613, ainsi qu'il résulte du tableau des circonscriptions.

**Art. 2 bis.** — Chaque candidat peut se faire représenter pendant les opérations du scrutin dans toutes les sections de vote par deux électeurs de la circonscription.

**Art. 2 ter.** — Les déclarations de candidature prévues par l'article 2 de la loi du 17 juillet 1889, doivent être faites au plus tard le huitième jour avant le jour du premier scrutin, et le mercredi qui précède le deuxième tour.

**Art. 2 quater.** — 1. L'exercice du droit de vote est un devoir civique.

### REMERCIEMENTS

Madame Veuve MAURY, très touchée des nombreux témoignages de sympathie qui lui ont été donnés à l'occasion du décès de son mari,

**Monsieur Jules MAURY**  
Receveur Municipal Honoraire  
remercie tous ceux qui, en assistant aux obsèques, ont participé au deuil cruel qui la frappe.

### RENSEIGNEMENTS

#### Désignation des jeunes soldats de la Métropole à incorporer en Afrique du Nord.

Il vient d'être procédé, au ministère de la guerre, au tirage au sort de la date initiale déterminant l'ordre d'envoi en Afrique du Nord des jeunes soldats appartenant à la première fraction de la classe de 1931. La date tirée a été le 14.

Ce tirage concerne tous les jeunes gens à incorporer en avril prochain, sauf les sursitaires appartenant à la première fraction de la classe de 1927, à la deuxième fraction de la classe de 1927, à la troisième fraction de la classe de 1927, aux quatre fractions de la classe de 1928 aux trois fractions de la classe de 1929, aux première et deuxième fractions de la classe de 1930. Ceux-ci continuent à suivre le sort qui leur a été attribué par des tirages précédents.

Par ailleurs, la date du 14 restera celle qui réglera l'incorporation, quel qu'en soit le moment, des jeunes gens de la première fraction de la classe de 1931 bénéficiant d'un sursis d'incorporation.

Il résulte du tirage effectué que les jeunes gens désignés les premiers pour l'Afrique du Nord seront ceux qui sont nés le 14 mai, quelle que soit l'année, puis le 14 avril, puis le 14 juin.

Seront ensuite désignés les jeunes gens nés le 13 mai 1911, le 13 avril, le 13 mars, le 13 février, le 13 janvier, etc., etc. Puis, les jeunes gens nés le 12 mai, le 12 avril, le 12 mars, etc., etc., 11 mai, 11 avril, 11 mars etc., etc.; 10 mai, 10 avril, etc., en remontant dans chaque mois jusqu'à satisfaction complète des besoins.

Seront cependant dispensés de servir en Afrique du Nord les jeunes gens appartenant aux catégories désignées par la loi de recrutement.

Les jeunes gens rentrant dans ces catégories adresseront immédiatement au bureau de recrutement dont ils relèvent les pièces justificatives de leur situation.

**Affectation des recrues dans les formations automobiles**

En vue de leur affectation éventuelle des formations motorisées, les jeunes gens titulaires du permis de conduire un véhicule automobile incorporables en avril et octobre 1932, sont invités à adresser, sans retard, au commandant du bureau de recrutement dont ils relèvent, une copie légalisée de leur permis de conduire, indiquant notamment la catégorie du véhicule: tourisme, poids lourds, motocyclette à laquelle ce permis se rapporte.

**ETUDES DE**  
Maitre Jean FABRE  
et de  
Maitre Louis DU MAS  
NOTAIRES A CAHORS (LOT)

**MALGRE LA CRISE**  
et la concurrence, le Ressemelage Gabriel travaille sans arrêt. C'est que le public sait bien que pour avoir des Ressemelages de qualité, une livraison rapide et impeccable, il n'y a encore que le Ressemelage Gabriel, 3 rue Marchal-Joffre, CAHORS.

**HOMME DU MONDE**  
Licencié droit, Ancien industriel retiré, commissaire à fond agriculture, prendr. Secrétaire, Direction, Administration, Ref. 1<sup>er</sup> ordre, AGT, Bureau Journal.

**MAÇONNERIE, PLÂTRE, CIMENT**  
FOSSÉS SEPTIQUES  
Cahors et environs  
Entreprise: 10, quai de Regourd, Cahors

**POSTE T. S. F.**  
Philip n° 2511  
Excellente occasion  
S'adresser à M. Didier, Avoué, 41, Boulevard Gambetta.

**REMERCIEMENTS**  
Monsieur Léon BOUYSSOU, notaire, et Madame Léon BOUYSSOU, Médemoiselles Henriette, Renée, Jeanine, Yvonne BOUYSSOU, et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée de corps de

**REMERCIEMENTS**  
Monsieur Léon BOUYSSOU, notaire, et Madame Léon BOUYSSOU, Médemoiselles Henriette, Renée, Jeanine, Yvonne BOUYSSOU, et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée de corps de

**REMERCIEMENTS**  
Monsieur Léon BOUYSSOU, notaire, et Madame Léon BOUYSSOU, Médemoiselles Henriette, Renée, Jeanine, Yvonne BOUYSSOU, et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée de corps de

**REMERCIEMENTS**  
Monsieur Léon BOUYSSOU, notaire, et Madame Léon BOUYSSOU, Médemoiselles Henriette, Renée, Jeanine, Yvonne BOUYSSOU, et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée de corps de

**REMERCIEMENTS**  
Monsieur Léon BOUYSSOU, notaire, et Madame Léon BOUYSSOU, Médemoiselles Henriette, Renée, Jeanine, Yvonne BOUYSSOU, et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée de corps de

**REMERCIEMENTS**  
Monsieur Léon BOUYSSOU, notaire, et Madame Léon BOUYSSOU, Médemoiselles Henriette, Renée, Jeanine, Yvonne BOUYSSOU, et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée de corps de

**REMERCIEMENTS**  
Monsieur Léon BOUYSSOU, notaire, et Madame Léon BOUYSSOU, Médemoiselles Henriette, Renée, Jeanine, Yvonne BOUYSSOU, et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée de corps de

**REMERCIEMENTS**  
Monsieur Léon BOUYSSOU, notaire, et Madame Léon BOUYSSOU, Médemoiselles Henriette, Renée, Jeanine, Yvonne BOUYSSOU, et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée de corps de

**REMERCIEMENTS**  
Monsieur Léon BOUYSSOU, notaire, et Madame Léon BOUYSSOU, Médemoiselles Henriette, Renée, Jeanine, Yvonne BOUYSSOU, et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée de corps de

**REMERCIEMENTS**  
Monsieur Léon BOUYSSOU, notaire, et Madame Léon BOUYSSOU, Médemoiselles Henriette, Renée, Jeanine, Yvonne BOUYSSOU, et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée de corps de

**REMERCIEMENTS**  
Monsieur Léon BOUYSSOU, notaire, et Madame Léon BOUYSSOU, Médemoiselles Henriette, Renée, Jeanine, Yvonne BOUYSSOU, et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée de corps de

**REMERCIEMENTS**  
Monsieur Léon BOUYSSOU, notaire, et Madame Léon BOUYSSOU, Médemoiselles Henriette, Renée, Jeanine, Yvonne BOUYSSOU, et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée de corps de

**REMERCIEMENTS**  
Monsieur Léon BOUYSSOU, notaire, et Madame Léon BOUYSSOU, Médemoiselles Henriette, Renée, Jeanine, Yvonne BOUYSSOU, et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée de corps de

**REMERCIEMENTS**  
Monsieur Léon BOUYSSOU, notaire, et Madame Léon BOUYSSOU, Médemoiselles Henriette, Renée, Jeanine, Yvonne BOUYSSOU, et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée de corps de

**REMERCIEMENTS**  
Monsieur Léon BOUYSSOU, notaire, et Madame Léon BOUYSSOU, Médemoiselles Henriette, Renée, Jeanine, Yvonne BOUYSSOU, et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée de corps de

**REMERCIEMENTS**  
Monsieur Léon BOUYSSOU, notaire, et Madame Léon BOUYSSOU, Médemoiselles Henriette, Renée, Jeanine, Yvonne BOUYSSOU, et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée de corps de

**REMERCIEMENTS**  
Monsieur Léon BOUYSSOU, notaire, et Madame Léon BOUYSSOU, Médemoiselles Henriette, Renée, Jeanine, Yvonne BOUYSSOU, et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée de corps de

**REMERCIEMENTS**  
Monsieur Léon BOUYSSOU, notaire, et Madame Léon BOUYSSOU, Médemoiselles Henriette, Renée, Jeanine, Yvonne BOUYSSOU, et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée de corps de

**REMERCIEMENTS**  
Monsieur Léon BOUYSSOU, notaire, et Madame Léon BOUYSSOU, Médemoiselles Henriette, Renée, Jeanine, Yvonne BOUYSSOU, et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée de corps de

**REMERCIEMENTS**  
Monsieur Léon BOUYSSOU, notaire, et Madame Léon BOUYSSOU, Médemoiselles Henriette, Renée, Jeanine, Yvonne BOUYSSOU, et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée de corps de

**REMERCIEMENTS**  
Monsieur Léon BOUYSSOU, notaire, et Madame Léon BOUYSSOU, Médemoiselles Henriette, Renée, Jeanine, Yvonne BOUYSSOU, et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée de corps de

**REMERCIEMENTS**  
Monsieur Léon BOUYSSOU, notaire, et Madame Léon BOUYSSOU, Médemoiselles Henriette, Renée, Jeanine, Yvonne BOUYSSOU, et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée de corps de

### AVIS DE DÉCÈS

Monsieur et Madame Marc SALABERT; Monsieur A. MARTIN; Monsieur Jean SALABERT; Mesdemoiselles Suzanne et Reine SALABERT; Messieurs Edouard, Ernest CONTOU et leur famille vous font part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Madame Veuve Hippolyte SALABERT**  
née CONTOU

leur mère, belle-mère, grand-mère et cousine, décédée à Cahors en sa 74<sup>e</sup> année, munie des sacrements de l'Eglise. L'inhumation a eu lieu ce mardi 12 février à Puy-l'Évêque.

Ce présent avis tient lieu de faire-part.

**QUE DEMANDE UN RHUMATISANT ?**  
Les rhumatisants et tous ceux qui sont accablés par les douleurs des articulations et des reins, demandent d'abord à ne plus souffrir. Il leur faut donc faire usage du nouveau médicament Gandol qui a une action calmante puissante, en désinfectant l'organisme. En outre, un traitement rationnel au Gandol évite les rechutes car il arrête la surproduction de l'acide urique dans le sang, les muscles et les reins. Pour 10 jours de traitement, le Gandol en cachets (sans emmi pour l'estomac) vaut 12 fr. 75. Pharmacie Orlac à Cahors.

**A VENDRE**  
**POSTE T. S. F.**  
Philip n° 2511  
Excellente occasion  
S'adresser à M. Didier, Avoué, 41, Boulevard Gambetta.

**MAÇONNERIE, PLÂTRE, CIMENT**  
FOSSÉS SEPTIQUES  
Cahors et environs  
Entreprise: 10, quai de Regourd, Cahors

**MALGRE LA CRISE**  
et la concurrence, le Ressemelage Gabriel travaille sans arrêt. C'est que le public sait bien que pour avoir des Ressemelages de qualité, une livraison rapide et impeccable, il n'y a encore que le Ressemelage Gabriel, 3 rue Marchal-Joffre, CAHORS.

**HOMME DU MONDE**  
Licencié droit, Ancien industriel retiré, commissaire à fond agriculture, prendr. Sec

Bourse de Paris

Œuvre comparatifs de la Semaine

dernier	Cours du jour	15 av.	15 dv.
<b>Fonds d'Etat</b>			
3 0/0	79 22 79		
3 0/0 amortissable	84 50		
3 1/2 0/0 (id.)	98		
4 0/0	101 30 101 45		
4 0/0 1917	97 45 97 60		
4 0/0 1918	94 97 95		
5 0/0 1920	126 15 126 45		
5 0/0 1920	104 15 104 35		
4 0/0 1925	102 35 102 12		
5 0/0 1927 en art.	108 40 108		
5 0/0 1928	101 80 101 82		
B. du Tr. 5 0/0 1924	744		
B. du Tr. 7 0/0 1926	568		
B. du Tr. 7 0/0 1927	563		
B. du Tr. 7 0/0 1927	563		
<b>Credit National</b>			
5 0/0 1919	604		
Obl. 500 5 0/0 1920	539		
— 5 0/0 1921	542		
Bons decen. 6 0/0 1922	534		
— 6 0/0 janv. 1923	532		
— — — — —	541		
— — — — —	541		
— — — — —	559		
<b>Ville de Paris</b>			
1874 3 0/0	390		
1875 4 0/0	429		
1876	504		
1877	492		
1892 3 1/2 0/0	298		
1894-1906	292		
1898 3 0/0	360		
1899 3 0/0	341		
1904 3 1/2 0/0	352		
1905 3 3/4 0/0	396		
1910 3 3/4 0/0	329		
1912 3 0/0	515		
1912 3 0/0	270		
1919 lib.	504		
Egénéral 1922	516		
— 1923	517		
— 1924	517		
<b>Credit Foncier</b>			
Communes 1879	498		
— 1880	517		
— 1891	326		
— 1895	379		
— 1899	360		
— 1905	407		
— 1912	210		
— 1912 lib.	206		
— 1923	935		
— 1924	935		
— 1925	935		
— 1926	935		
— 1927	935		
— 1928	935		
— 1929	935		
— 1930	935		
— 1931	935		
— 1932	935		
— 1933	935		
— 1934	935		
— 1935	935		
— 1936	935		
— 1937	935		
— 1938	935		
— 1939	935		
— 1940	935		
— 1941	935		
— 1942	935		
— 1943	935		
— 1944	935		
— 1945	935		
— 1946	935		
— 1947	935		
— 1948	935		
— 1949	935		
— 1950	935		

Bibliographie

**BIBLIOTHEQUE RELIEE PLON à 3 fr. 50**

**MÉNAGES D'APRÈS-GUERRE**  
Par Henry BORDEAUX  
De l'Académie Française

« La guerre a créé un état de mœurs sans précédent, sans concessions mutuelles, sans douceur », constate M. Henry Bordeaux dans sa préface.

Les hommes brutalement arrachés d'un cadre où ils se sont formés ont « observé, comparé, jugé », puis sont rentrés dans leurs foyers « avec un bagage plus lourd et une fatigue physique à laquelle est venue s'ajouter une sorte d'inquiétude intellectuelle et morale ».

Les femmes également ont changé. Celles qui sont restées aux foyers y ont gouverné seules et pris de l'autorité, tandis que celles qui ont travaillé au dehors, soit par nécessité matérielle, soit par dévouement, cherchent à garder l'indépendance conquise pendant la guerre. Chacun lire de son côté et compromet inévitablement son propre bonheur et celui du foyer.

C'est ce « nouveau monde qui a commencé à vivre après la guerre sans pouvoir trouver immédiatement son assiette et qui s'agit encore aujourd'hui pour retrouver son équilibre » qu'a voulu peindre l'auteur dans une série de nouvelles rapides, croquées sur le vif, empreintes d'une satire légère et d'une jovialité parfois un peu amère, mais riches d'une sagesse profonde.

Dans les *Cloches intérieures* plus importante de ces nouvelles, une jeune femme après s'être consacrée aux blessés pendant toute la guerre reprend si péniblement contact avec son mari, qu'elle songe bientôt au divorce. Son injustice trouve un aliment dans la maîtresse de l'amour sincère de son époux. La réconciliation, vainement tentée par leur entourage, ne vient d'ailleurs que la naissance d'un enfant, délicat trait d'union entre deux cœurs divisés qu'une maternité saura doucement unir à nouveau.

Une autre nouvelle étudie un conflit conjugal analogue mais dans la maison du guide Faverez et le cadre somptueux des Alpes, si familier à l'auteur de *La Neige sur les pas*. Dans *le Ménage Kermeles*, petit drame rapide, brossé avec les couleurs des tableaux flamands, un cas d'hydrophobie d'une noble simplicité contraste avec des exemplaires d'égoïsme et d'inconscience de « ménages de guerre » mondains et légers.

On retrouve dans ces rapides récits comme dans les nombreuses nouvelles qui leur sont jointes : *Mon infirmière, la Dame de Pralognan, les Deux veuves, la vie commune, Retour de bal*, etc., les dons d'observation et de description si vivants de l'infatigable serviteur de la famille française, auteur de *L'Écran brisé, les Yeux qui s'ouvrent, la Maison morte*.

Un volume in-16, relié, sous chemise illustrée. Prix : 3 fr. 50. — En vente à la librairie Plon, 3, rue Garancière, Paris, 6, et dans toutes les bonnes librairies.

ETABLISSEMENTS DU CENTRE ET DU SUD-OUEST

**TEINTURE NETTOYAGE**  
de tous vêtements, chapeaux, tissus, etc. Stoppage et plissage.  
Blanchissage faux-cols et lingerie.  
Nettoyage et remise à neuf de vêtements de cuir, sacs de cuir, etc...  
Teinture de fourrures.  
Pour deuil, livraison en 48 heures, délais d'expédition en plus. Travail soigné. Prix modérés.  
Dépôt pour Cahors et les cantons voisins : **MADAME BONNET, 21, rue des Capucins, Cahors.**

**LA PHOSPHODE GARNAL**  
Médication iodotannique phosphatée  
Remplace l'Huile de Foie de Morue  
Prix du Flacon : 14 francs  
UN SEUL MODÈLE DE FLACON  
GRANDEUR UNIQUE  
En vente dans toutes les pharmacies

Chemin de fer de Paris à Orléans

**Sports d'Hiver aux Pyrénées**  
Billets de fin de semaine à prix réduit

En vue de rendre moins onéreux les déplacements dans les stations de sports d'hiver des Pyrénées, la gare de Paris-Quai d'Orsay délivre en toutes classes jusqu'au 31 Mars 1932, des billets d'aller et retour individuels de fin semaine à destination des gares suivantes :

Gripp, par Bagnères-de-Bigorre) ; Bagnères-de-Luchon) ; Superbagnères) ; Font-Romeu-Odeillo-Via) ; Laruns-Eaux-Bonnes) ; Mont-Louis-La Cabanasse.

Ces billets comportent une réduction de 50% sur les prix des billets simples à place entière. Ils sont valables à partir du vendredi (ou avant-veille d'un jour de fête légale) jusqu'au mardi (ou surlendemain d'un jour de fête légale), à 24 heures ;

toutefois si le samedi ou le lundi est un jour de fête légale les billets sont valables respectivement à partir du jeudi matin ou jusqu'au mercredi à 24 heures.  
La durée de validité de ces billets ne peut être prolongée.

**LE LIORAN**  
Centre de Sports d'Hiver

Le Lioran, à 1.161 mètres d'altitude, est pendant l'été une charmante villégiature de calme et de repos. L'hiver c'est un très bon centre de Sports d'Hiver, le ciel y est généralement pur et ensoleillé ; la neige que l'on rencontre aux abords immédiats de la gare, s'y conserve fort longtemps. La forêt de sapins offre d'excellentes pistes skiables.

Les relations par chemin de fer sont particulièrement faciles avec Paris : départ de la gare d'Austerlitz à 19 h. 54, arrivée au Lioran à 7 h. 40, départ du Lioran à 17 h. 07, arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 6 h. 13 (changement de train à Neussargues seulement, dans les deux sens, à une heure favorable).

L'Hotel des Touristes édifié par la Compagnie d'Orléans à proximité de la gare est ouvert pendant toute la saison d'hiver.

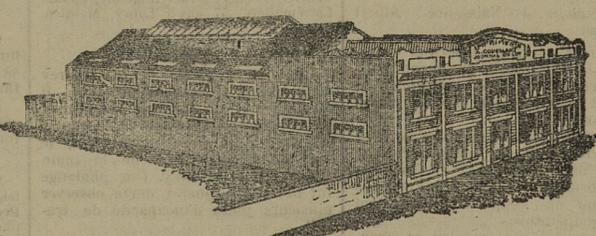
Pour plus amples renseignements s'adresser notamment au Ski-Club du Lioran, à Aurillac.

**Pharmacie PAUL GARNAL**  
97, Boulevard Gambetta, CAHORS  
Organisation moderne  
VENTE RÉCLAME  
Eau de Cologne 60°  
Prix du litre verre compris... 25 fr.  
Prix du 1/2 litre... 14 fr.  
Prix du 1/4 litre... 7 fr.  
Eau de Cologne 90°  
Prix du litre verre compris... 35 fr.  
Prix du 1/2 litre... 18 fr.  
Prix du 1/4 litre... 9 fr. 50

**IMPRIMERIE A. COUESLANT**  
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS  
(Personnel intéressé)  
**CAHORS (Lot)**  
1, RUE DES CAPUCINS, 1

**INSTALLATION MODERNE**  
NEUF LINOTYPES  
22 PRESSES

**LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS**



USINE AGRANDIE — Superficie des Ateliers : 1.200 m²

SERVICE D'HIVER 1931-1932

De Paris à Toulouse par Cahors				De Toulouse à Paris par Cahors				De Cahors à Libos			
OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE
PARIS (Orsay) dép.	22 20	10 16	17 18	TOULOUSE... d.	4 50	8 45	10 12	CAHORS... d.	6 22	15 2	18 35
PARIS (Aust.) dép.	22 34	10 28	17 29	MONTAUBAN. d.	6 14	9 46	11 11	Pradines...	6 29	15 10	18 43
LIMOGES (arrivée)	5 53	16 30	23 3	Caussade...	6 55	10 27	11 11	Mercuès...	6 38	15 19	18 52
LIMOGES (départ)	4 31	9 2	16 37	Labenque...	7 32	11 9	11 19	Douelle (Arrêt)...	6 42	15 23	18 56
BRIVE... (arrivée)	7 15	11 56	18 18	Cieutat...	7 40	11 18	11 27	Parnac...	6 49	15 33	19 5
BRIVE... (départ)	7 38	12 36	19 18	Sept-Ponts...	7 51	11 30	11 38	Luzech...	6 55	15 39	19 13
Gignac-Cressensac.	8 16	13 7	19 58	CAHORS... (arr.)	7 59	11 38	11 59	Castelfranc...	7 7	15 51	19 25
SOULLAC...	8 42	13 50	20 31	CAHORS... (dép.)	8 17	12 42	12 3	Prayssac (Arrêt)...	7 11	15 55	19 29
CAZOULES...	8 50	13 58	20 41	Pradines...	8 24	12 49	12 18	Puy-Evêque...	7 20	16 4	19 38
La Chap.-d-Mareuil	8 58	14 7	20 41	Espère...	8 32	12 58	12 18	Duravel...	7 27	16 11	19 46
Lamothe-Fénelon.	9 6	14 17	20 41	St-Denis-Catus...	8 46	13 13	12 18	Soturac-Touzac...	7 35	16 19	19 54
Nozac...	9 16	14 28	20 41	Thédirac-Peyril...	8 59	13 27	12 18	Fumel...	7 46	16 30	18 27
GOURDON...	9 31	14 40	20 41	Dégagnac...	9 10	13 36	12 18	LIBOS...	7 51	16 35	18 33
Saint-Clair...	9 40	14 49	20 41	Saint-Clair...	9 19	13 45	12 18				
Dégagnac...	9 51	15 18	20 41	GOURDON (I)...	9 37	14 3	12 46				
Thédirac-Peyrilles.	10 2	15 18	20 41	Nozac...	9 45	14 12	12 46				
Saint-Denis-Catus...	10 13	15 22	20 41	Lamothe-Fénel...	9 55	14 21	12 46				
Espère...	10 22	15 31	20 41	La Chap.-de-Mar...	10 2	14 29	12 46				
Pradines...	10 29	15 38	20 41	CAZOULES...	10 8	14 35	12 46				
CAHORS (arrivée)	10 35	15 44	20 41	SOULLAC...	10 25	14 50	13 11				
CAHORS (départ)	11 35	17 42	20 41	Gignac-Cressens...	10 52	15 20	13 11				
Sept-Ponts...	11 45	17 54	20 41	BRIVE... (a. d.)	11 20	15 50	13 48				
Cieutat...	11 59	18 11	20 41	PARIS... (A.) arr.	13 54	19 30	15 50				
Labenque...	12 7	18 21	20 41	PARIS... (O.) arr.	21 58	27 34	19 30				
CAUSSADE...	12 44	19 1	20 41								
MONTAUBAN arr.	13 18	19 40	20 41								
TOULOUSE... arr.	16 58	21 8	20 41								

St-Denis-près-Martel et Aurillac				Le Buisson à St-Denis-près-Martel				Toulouse à Capdenac, Brive et Paris			
St-Denis-près-Martel.	5 23	14 20	17 13	Le Buisson. dép.	6 50	10 59	19 36	TOULOUSE. dép.	6	12 37	17 39
Vayrac	5 32	14 28	17 21	Sarlat...	8 2	12	17 35	CAPDENAC. (a. d.)	1 24	6 39	10 14
Bétaille (arrêt)...	5 38	14 34	17 27	Cazouès...	8 40	12 39	19 15	FIGEAC. (a. d.)	1 57	6 55	10 25
Puybrun...	5 48	14 43	17 36	Souillac...	7 37	10 55	13 32	Le Pournel...	2 47	7 14	11 2
Bretenoux-Biars...	6 5	14 57	17 51	Le Pigeon...	7 52	11 20	13 47	Assier...	2 47	7 27	11 2
Port-de-Gagnac...	6 13	15 5	17 59	Baladou. Arrêt.	7 57	11 27	13 52	Flaujac (halte)...	3 19	7 54	11 59
Laval-de-Cère...	6 25	15 15	18 8	Martel...	8 6	11 56	14	Gramat...	3 34	8 9	12 9
Lamativie...	6 45	15 36	18 31	St-Denis-p.-M. ar.	8 16	12 8	14 10	Rocamadour...	4 3	8 24	12 22
Siran (arrêt)...	7 4	15 53	18 48					St-Denis-p.-M. (dép.)	4 16	8 31	12 33
La Roquebrou...	7 22	16 10	19 15					Martel (dép.)	4 57	8 47	12 43
AURILLAC. arrivée.	8 5	16 53	19 51					Quatre-Routes...	5 16	9 4	12 53

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs que dans des conditions déterminées; consulter les indicateurs.  
(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 4 h. 19 et arrive à Brive à 7 heures